

Parc national
de forêts

Intégrer le bois local dans la commande publique

Petit guide à l'usage des élus des communes
du Parc national de forêts



SOMMAIRE

Pages 4 & 5

POURQUOI LE BOIS ?

Pages 6 & 7

LA FORÊT ET LE BOIS

Pages 8 - 11

INTÉGRER LE BOIS DANS LA
COMMANDE PUBLIQUE

Pages 12 & 13

LES ACTEURS IMPLIQUÉS DANS
LA COMMANDE PUBLIQUE DE
BOIS LOCAL

Pages 14 - 19

TROUVER L'INSPIRATION ICI ET
AILLEURS...

Page 19

POUR ALLER PLUS LOIN

EDITO

La création du Parc national de forêts nous amène à questionner la portée de nos actes de commande publique, et notamment leurs impacts sur notre environnement naturel et économique. La charte du Parc national ambitionne de contribuer à promouvoir l'usage et la transformation locale de la ressource forestière du territoire

Intégrer le bois local, issu de nos forêts, dans les projets de construction, de réhabilitation, ou d'aménagements intérieurs et extérieurs portés par nos collectivités locales, contribue directement au développement économique de nos communes, en générant de l'activité et de l'emploi.

Faire appel aux entreprises de la filière, dans une notion de circuit de proximité, permet également de répondre aux enjeux de réduction des consommations énergétiques et de diminution de notre empreinte environnementale, qui sont au cœur des préoccupations de notre société. C'est aussi reconnaître et valoriser leur savoir-faire.

Le présent fascicule a pour objectif d'accompagner les collectivités du territoire du Parc national à recourir plus facilement à l'usage du bois local dans leurs projets, tout en prenant en compte les dispositions de la commande publique.

Maîtres d'ouvrages publics, services techniques des collectivités, mais aussi architectes et prescripteurs, ce guide vous est destiné.

Marcel JURIE DE LA GRAVIÈRE,
Président du Conseil d'administration.
Groupement d'intérêt public de préfiguration du Parc national de forêts.

La rédaction de ce guide a été initiée en octobre 2019 par le GIP de préfiguration du Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne. Son élaboration a été poursuivie par le Parc national de forêts, engagé dans la valorisation et la transformation locales de la ressource forestière du territoire.

Ce guide est une première action, qui a vocation à être complétée dans les années à venir par d'autres outils de conseils et d'accompagnement mis en place par le Parc national et ses partenaires.

POURQUOI LE BOIS ?

Le bois présente d'indéniables avantages dans la construction, la rénovation, l'aménagement intérieur ou extérieur. Sa provenance locale garantit une empreinte environnementale faible et des retombées économiques pour le territoire.

→ Circuit de proximité & valeur ajoutée locale.

Le bois nécessite peu d'énergie pour sa récolte et sa transformation. Utiliser du bois issu des massifs forestiers du Parc national, transformé et mis en œuvre par des professionnels locaux permet de réduire l'empreinte écologique d'une construction, d'une rénovation ou d'un aménagement. Les longs trajets, consommateurs d'énergie fossile, sont ainsi évités. L'emploi local est favorisé.

→ Matériau écologique :

Le bois est un matériau totalement biodégradable, recyclable et renouvelable dans les forêts gérées durablement. Des certifications (notamment PEFC et FSC) garantissent la pérennité de la ressource par une gestion et une récolte raisonnées.

Le bois et le CO2 : pendant les phases de croissance de l'arbre, le CO2 atmosphérique est stocké dans le bois. Une fois usiné et grâce à ses propriétés isolantes, il limite les rejets de CO2. Une gestion durable et dynamique avec production régulière de bois, permet de réduire de façon bien plus efficace les gaz à effet de serre dans l'atmosphère, qu'une forêt ou une friche laissée en libre-évolution.

Faire le choix du bois local dans vos projets présente de nombreux avantages. Ce guide a pour ambition de vous donner des clés pour faciliter votre acte de commande publique en bois local.

→ Matériau sain :

Le bois a de bonnes propriétés thermiques et hygrométriques. Avec sa faible effusivité thermique, il limite la sensation de parois froides. N'accumulant pas la chaleur, il permet de réchauffer ou refroidir rapidement les bâtiments. En absorbant l'humidité ambiante lorsque celle-ci est excédentaire ou inversement, il régule le degré d'hygrométrie intérieure. C'est pourquoi le bois est reconnu pour procurer une ambiance agréable et chaleureuse.

→ Rapidité de chantier :

La préfabrication des éléments en atelier permet une meilleure précision, une rapidité de mise en œuvre et une moindre sensibilité aux intempéries sur le site du chantier.

→ Une construction légère :

Une structure en bois pèse en moyenne 5 fois moins qu'une structure équivalente en béton. Sa légèreté lui permet d'être utilisé en rénovation sur l'existant, en surélévation par exemple.

→ Résistant au feu :

Sa combustion est lente, régulière et prévisible. Une charpente en bois résiste davantage au feu qu'une structure en acier qui se déforme ou une structure en matériaux maçonnés qui cède plus rapidement. Grâce à sa faible conductivité thermique, le bois transmet la chaleur 12 fois moins vite que le béton, 250 fois moins vite que l'acier et 1500 fois moins vite que l'aluminium.

→ Le bois et la RE 2020 :

Le bois représente un atout indéniable dans un contexte de renforcement de la réglementation environnementale, la RE 2020 (Energie positive et Réduction carbone) : isolant, régulateur thermique et hygrométrique, il contribue à la performance énergétique du bâtiment, tout en présentant un bilan carbone largement favorable, dans l'intégralité du cycle de vie, de sa production jusqu'à la déconstruction, en passant par les phases de fabrication, construction, d'usage et de maintenance.

1 m3 de bois utilisé dans un bâtiment = 1 t de CO2 stockée et 0,7 t de CO2 substituée (source : 100 constructionsbois.com)

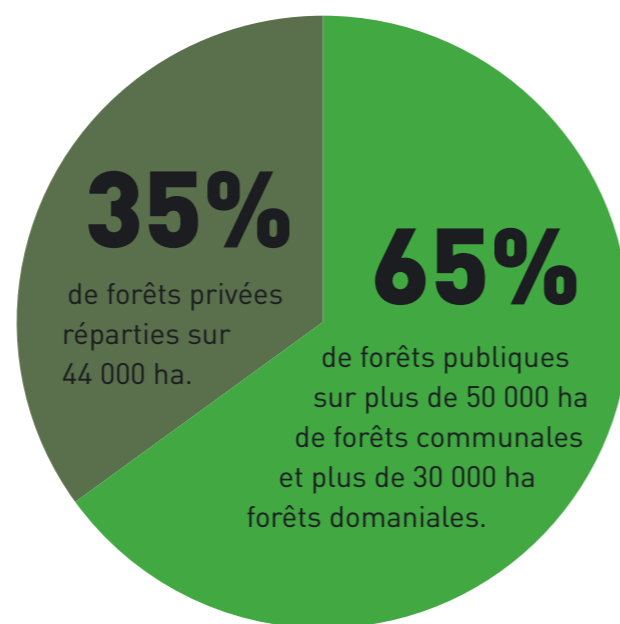
LA FORÊT ET LE BOIS.



La forêt nous offre quatre fonctions à préserver :

- **écologique** : production d'oxygène, captation et stockage de CO2 - réservoir de biodiversité (faune, flore et fonge), protection de la ressource en eau.
- **sociale** : accueil du public, paysage, chasse, ressourcement et inspiration...
- **protection contre les risques naturels** : régulation thermique, limitation de l'érosion, des glissements de terrain...
- **et bien entendu la production de bois**, en particulier de bois d'œuvre feuillu de qualité.

Le Parc national, un territoire de plus de 125 000 ha de forêts (périmètre d'étude de la charte).



Les forêts du Parc national sont composées de :

→ hêtre, chêne et charme, accompagnés d'autres essences (frêne, érable, alisier, merisier, tilleul, orme, peuplier, ...).



→ épicéa commun, pins sylvestre et noir, douglas et marginalement mélèze et sapin pectiné ou sapin de Nordmann.

95% des bois récoltés sont des feuillus (hêtre, chêne, frêne ...)

→ 1/3 de bois d'œuvre (bois de charpente, construction, menuiserie, ...)

→ 2/3 de bois d'industrie (bois destinés aux industries du papier, des panneaux et de la biochimie).

→ Le bois d'œuvre est utilisé par les scieries locales, l'usine de déroulage de hêtre à Châtillon-sur-Seine ou les fabricants locaux de merrains de chêne. Il fait aussi l'objet d'achats régionaux, nationaux, et d'export à l'international (Asie du Sud-Est).

→ Le bois d'industrie est majoritairement exporté en dehors du Parc national, voire à l'export (Luxembourg, Belgique).

→ Le bois de chauffage est utilisé par les affouagistes ou exporté.

→ **57% des forêts du Parc national** (principalement les forêts domaniales et communales), **sont certifiées PEFC**. Ce label garantit que les bois ou produits dérivés du bois proviennent de forêts gérées durablement, c'est-à-dire en cherchant à maintenir, dans le temps, un équilibre entre leurs fonctions économiques, écologiques et sociales.

Des essences de qualité pour vos projets de construction, rénovation, aménagement et mobilier.



Le chêne est souvent utilisé en menuiserie intérieure et extérieure, en parquet, en charpente, en mobilier et en tonnellerie (merrain).

Le hêtre*, bois massif ou de placage, sert en menuiserie intérieure, en parquet, en mobilier (chaises) et plans de travail, pour les ustensiles de cuisine et les jouets.

*Le Traitement Haute Température (THT) permet l'utilisation du frêne et du hêtre en bardage, terrasse, mobilier extérieur, passerelles, etc. Ce traitement peut être réalisé à proximité du Parc national, chez BMT Production à Ville-sous-la-Ferté (10).



Le frêne* est destiné à la menuiserie intérieure, au parquet, au mobilier ou aux manches d'outil, tout comme l'érable (également utilisé en lutherie).

En savoir plus sur :

- **les produits bois de Bourgogne Franche-Comté**

<https://fibois-bfc.fr/sites/default/files/documents/cata-fibois-compressed.pdf>

- **les bois feuillus de France**

http://franceboisforet.com/wp-content/uploads/2014/07/feuillus_bdef_version_finale.pdf

INTÉGRER LE BOIS DANS LA COMMANDE PUBLIQUE



Les principes fondamentaux

Les achats publics, notamment ceux concernant des travaux ou des matériaux de construction, sont régis par le code de la commande publique (quel que soit leur montant). Ce dernier pose notamment comme grands principes :

- le libre accès à la commande publique
- l'égalité de traitement des candidats
- la transparence des procédures

Privilégier le local

Les collectivités locales sont plutôt favorables à l'intégration de matériaux locaux dans leurs projets de constructions. Les motivations peuvent être variées : participer au dynamisme de l'économie de territoire, s'inscrire dans le caractère rural, optimiser ses ressources forestières, limiter l'impact environnemental global du bâtiment, etc. Cependant, privilégier explicitement le local dans un marché reviendrait à favoriser une origine géographique des produits ou des entreprises. Or cette démarche est contraire au principe de non-discrimination qui fonde les marchés publics. Il est donc nécessaire de s'organiser dès l'amont des projets et d'être attentif tout au long du processus, depuis l'idée jusqu'à la réception du bâtiment, afin de pouvoir influencer l'utilisation de matériaux locaux tout en restant dans la légalité.

Les étapes clés pour prescrire du bois local

Etape 1 - Phase amont du marché

- Intégrer le bois dans la réflexion dès le début du projet.
- Se renseigner sur les produits disponibles localement, leurs usages possibles, et les savoir-faire des entreprises locales.
- Sensibiliser les entreprises locales aux besoins des collectivités.
- Pratiquer le « sourcing » est autorisé dans la réglementation. Les pouvoirs adjudicateurs sont autorisés à identifier les fournisseurs susceptibles de répondre à leurs besoins mais également étudier les produits et services proposés pour étudier leurs caractéristiques avant le lancement de la procédure de marché.

Pour cela, il sera utile :

- De contacter les interprofessions et associations locales – FIBOIS Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est – Associations régionales et départementales des communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est – Les CCI 21 et 52.
- D'aller voir des réalisations, échanger avec les élus ayant construit des ouvrages en bois local – se renseigner auprès des CAUE 21, 52 & FIBOIS BFC & FIBOIS Grand Est et auprès des équipes du Parc national.

Etape 2 - La programmation

- Clarifier l'objectif de construire en bois local.
- Mobiliser les élus, les techniciens. (À noter : former un groupe de projet peut se révéler utile, intégrant architectes, futurs usagers, bureaux d'étude, entreprises, représentants des filières...).
- Définir l'usage précis qu'on souhaite faire du bois : structure, parement, cloison, revêtement, menuiserie...
- Veiller à ne pas interdire le bois par certaines dispositions techniques.

Astuce 1 : exemple de rédaction dans la programmation :

« Le maître d'ouvrage privilégie une solution qui s'intègre dans une démarche de développement durable et de construction à faible impact environnemental. Une attention particulière sera donc portée aux professionnels privilégiant les circuits de proximité. »
« Le projet s'inscrit dans une démarche de développement durable et de construction à faible impact environnemental, pour cela, le maître d'ouvrage souhaite une construction en bois. »
« Le projet s'inscrit dans une démarche de développement durable qui s'appuie autant que possible sur les circuits courts et les ressources de proximité afin de limiter au maximum la consommation d'énergie grise. »
Le maître d'ouvrage devra, dans son marché, spécifier ses attentes, en regard des besoins et objectifs exprimés ci-dessus.

Concernant le bois, deux cas de recours au bois local se présentent :

Bois provenant de la forêt de la collectivité.

La collectivité utilise du bois provenant de sa forêt dans son projet de construction, ou d'aménagement. Elle le met à disposition du prestataire dans les conditions qu'elle aura définies.
→ Nécessite d'identifier les bois en forêt avant la consultation
→ Assurer la traçabilité des bois.

Bois provenant d'une forêt du Parc national.

La collectivité souhaite favoriser l'usage de bois d'origine locale
→ Utiliser des critères spécifiques dans les marchés pour favoriser le bois local et/ ou les entreprises locales, tels que :
Critère d'énergie grise, impact carbone, kilomètres parcourus, utilisation d'un indicateur de performance environnementale, possibilité de visiter les entreprises répondant au marché,
→ Adapter le marché à l'offre en produits locaux et aux compétences des entreprises locales.
Les entreprises répondant au marché doivent consulter leurs fournisseurs en privilégiant les transformateurs et ressources locales (et le justifier).

Etape 3 - Phase de marché de maîtrise d'œuvre

→ Dans le cahier des charges, rechercher auprès de la maîtrise d'œuvre des compétences en construction et en aménagement du bois (architectes, bureaux d'études structures et thermiques).

Astuce 2 : exemple de rédaction :

«Le maître d'ouvrage souhaitant recourir à une solution à dominante bois, le choix du maître d'œuvre se portera sur un candidat compétent en construction / aménagements bois et possédant des références. Le candidat devra également démontrer (par exemple dans un mémoire technique) qu'il maîtrise la notion de faible impact environnemental ou qualité environnementale des bâtiments, pour répondre aux objectifs du maître d'ouvrage d'une démarche de développement durable. »

Etape 4 - Phase d'étude et de conception

- Le maître d'œuvre devra, à ce stade, se renseigner sur les produits et les savoir-faire des entreprises (transformation et mise en œuvre) disponibles localement et correspondant au projet.
- Concevoir un projet qui n'exclue pas le bois local, en particulier le bois feuillu.
- Estimer correctement les délais et contraintes réglementaires pour permettre la mobilisation des entreprises locales compétentes et des ressources adaptées.
- Impliquer au plus tôt un bureau de contrôle et construire un projet correspondant au cadre réglementaire.

Etape 5 - Marché de travaux et sélection

→ Pour le choix des entreprises, le maître d'œuvre peut recourir à des critères qualitatifs, environnementaux et sociaux qui prendront en compte ses attentes pour le projet.

→ Il peut s'agir, par exemple d'un sous-critère sur le « respect des prescriptions, avec information sur la traçabilité des matériaux envisagés (de la production à la pose) et prise en compte de la filière courte ».

→ Il est important d'attribuer un poids suffisant à ces critères pour qu'ils soient suffisamment influents sur la note finale et donc le choix du prestataire retenu.

→ Le maître d'œuvre peut spécifier dans le marché les essences qu'il souhaite utiliser, à condition qu'elles soient justifiées par l'objet du marché et sous réserve de mentionner « ou équivalent ».

→ Demander un échantillon transformé (dimensions, forme et finitions spécifiques) ou un panel de produits au moment de la candidature.

→ Mentionner la possibilité d'un prélèvement sur la livraison pour effectuer une analyse du matériau utilisé.

→ Demander au prestataire de justifier l'origine géographique des produits et la localisation des lieux des différentes transformations opérées.

→ Le recours au bois local peut nécessiter la séparation des marchés de travaux de ceux de la fourniture bois pour s'assurer de l'approvisionnement. Dans le cas où elle possède des forêts dont elle souhaite utiliser le bois, elle doit s'adresser à l'ONF.

Allotir

Selon les cas, il peut être intéressant d'allotir un marché, d'autant plus que le législateur incite à le faire.

De manière générale, séparer le lot « matériaux » du lot général, ainsi que les lots « fourniture » et « pose » ou au moins exiger la décomposition du prix « fourniture » et du prix « pose ».

L'allotissement permet aux maîtres d'œuvre d'avoir le contact direct avec les professionnels/techniciens du bois et ainsi de garantir la qualité de réalisation de l'ouvrage.

Etape 6 - Phase d'exécution des travaux

→ Vérifier les engagements des entreprises.

→ Exiger, au fur et à mesure de l'avancement du chantier, les pièces contractuelles énoncées dans la consultation.



Astuce 3 :

Exemple de mentions à faire figurer dans le cahier des charges de la prestation pour préciser les spécificités contractuelles techniques du matériau bois à utiliser :

- la caractérisation structurelle du bois et le marquage CE.
- la conformité vis-à-vis des DTU en terme de taux d'humidité.

Exemple des pièces contractuelles à lister dans le CCAP :

- un tableau des fournisseurs de bois et le cas échéant les bons de livraison des commandes de bois.
- les certificats à jour.
- les documents démontrant la prise en compte des exigences (gestion durable des forêts par ex).

Astuce 4 : Insérer des clauses particulières, telles que :

« les matériaux doivent être acheminés par un moyen de transport respectueux de l'environnement qui répondra aux différents indicateurs d'impacts environnementaux utilisés dans l'approche de l'analyse du cycle de vie selon les normes internationales ISO 14040 et 14044 (pollution de l'air, pollution de l'eau, consommation d'eau, production de déchets solides...)».

De nombreux ouvrages détaillés ont été rédigés sur le sujet, et nous ne pouvons que vous engager à les consulter, en particulier :

Le guide méthodologique « Construction et rénovation publique en bois local » édité par l'Union Régionale des Communes forestières de Bourgogne Franche-Comté, paru en juin 2019, disponible sur <https://www.communesforestieres-bourgognefranche-comte.fr/foret-et-territoires/page-29-bois-construction>

Le guide « Intégrer les éco matériaux locaux dans la commande publique » par Macéo, Massif Central.

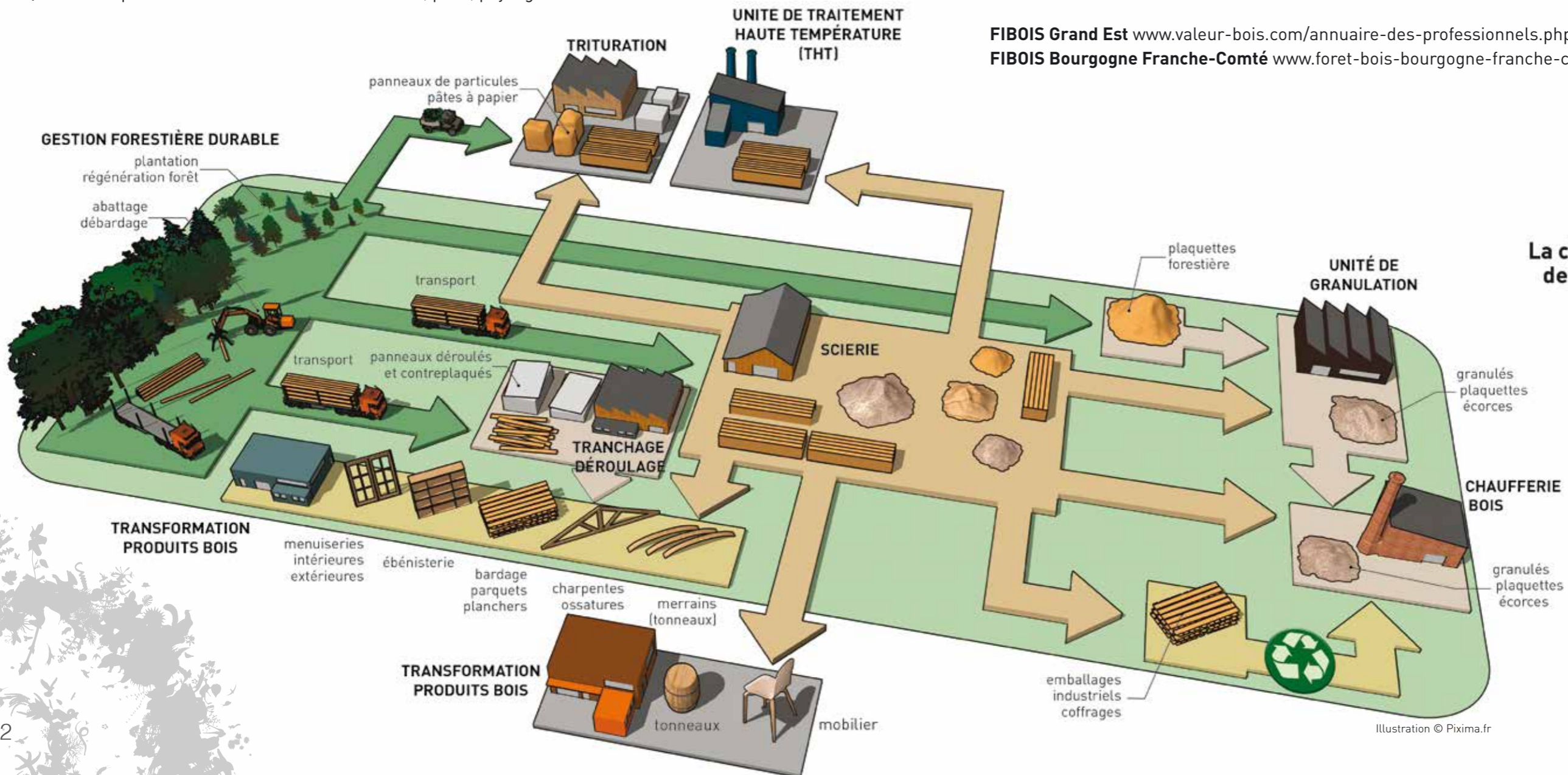
<https://maceo.live/2018/11/12/guide-pour-integrer-les-ecomateriaux-pierre-bois-biosources-dans-la-commande-publique/>

LES ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LA COMMANDE PUBLIQUE DE BOIS LOCAL

Le succès de l'intégration du bois local dans la commande publique implique ainsi la mise en relation d'une chaîne d'acteurs concernés, expérimentés et motivés, de l'idée du projet à sa réalisation.

Sont ainsi concernés par cet **intérêt partagé** :

- Les collectivités.
- Leurs gestionnaires (ONF, experts forestiers, coopératives forestières,...).
- Les usagers.
- Les concepteurs : architectes, paysagistes-concepteurs, designers.
- Les bureaux de contrôle.
- Les entreprises d'exploitation forestière.
- Les entreprises de première et seconde transformation.
- Les entreprises de mise en œuvre (construction, pose, paysage...).



La filière forêt-bois dans le parc :

plus de 70 entreprises / plus de 400 emplois directs.

Une bonne connaissance des acteurs de la filière et de la ressource en amont du projet est nécessaire pour rendre le projet réalisable.

Les entreprises de transformation sont peu représentées, alors qu'elles pourraient contribuer à maintenir et créer localement de la richesse, des emplois et surtout de la valeur ajoutée aux produits transformés.

Ce tissu d'entreprises locales est une source importante d'emplois dans les communes du Parc national. Les mobiliser dans les commandes publiques, c'est reconnaître leur savoir-faire. Dans leurs actes d'achat, les collectivités peuvent inviter ces entreprises à développer leur coopération (co-traitance, sous-traitance, ...) pour les rendre plus réactives et plus fortes face à la concurrence.

Dans cet esprit, l'établissement public du Parc national et les Chambres de commerce et d'industrie Meuse Haute-Marne et Côte d'Or Dijon Métropole proposent également aux entreprises de la filière bois de les accompagner pour explorer les champs de la « chimie verte ». Ces nouveaux usages du bois sont sources de nouveaux marchés et de renouveau pour les habitants de nos communes.

Pour connaître les entreprises et leurs savoir-faire au sein du parc et à proximité, consultez les annuaires en ligne des interprofessions régulièrement mis à jour. Ils ne sont pas exhaustifs, car seules y figurent les entreprises ayant donné leur accord.

FIBOIS Grand Est www.valeur-bois.com/annuaire-des-professionnels.php

FIBOIS Bourgogne Franche-Comté www.forêt-bois-bourgogne-franche-comte.fr/

La chaîne de mobilisation et de transformation du bois.

PÉRIMÈTRE DU PARC NATIONAL DES FORÊTS

HORS PÉRIMÈTRE DU PARC

TROUVER L'INSPIRATION ICI ET AILLEURS...

Nous vous présentons quelques réalisations récentes sélectionnées pour leur pertinence par rapport aux projets qui pourraient émerger dans les communes du Parc national. La tendance est clairement à une intégration de plus en plus marquée pour les matériaux locaux, et particulièrement pour le bois, dans des projets modestes, ambitieux, innovants, originaux, et **souvent en association avec d'autres matériaux.**

RÉNOVATION - EXTENSION



© Françoise Naudet

Mairie-école de Grancey-le-Château (21) (2018)
Maître d'ouvrage : Commune de Grancey-le-Château. Maître d'œuvre : Tria architectes, Dijon (21). Paysagiste : Pascale Jacotot, Dijon (21).

Projet d'envergure avec la réhabilitation du bâtiment principal, dont les arches existantes ont été débouchées, les arcades et le plafond en bois restaurés pour abriter le marché hebdomadaire et la récréation - la construction d'une extension BBC (bâtiment basse consommation) - 20 % parfaitement bien intégrée, avec du bois en charpente, toiture et façade et une chaufferie biomasse qui illustre la dynamique environnementale de l'ensemble.



© Françoise Naudet & Carine Duplessis



© Atelier d'Architecture Correia Et Associés

« Le Relais » à Arc en Barrois (52)

Maître d'ouvrage : Commune d'Arc-en-Barrois.

Labellisé «Pôle Excellence Rurale» en 2010.

Architecte : Agence Tapeiro.

Rénovation d'un bâtiment communal au cœur de l'agglomération de 2010 à 2013, dans le cadre des actions de développement durable, avec économies d'énergie, utilisation d'énergie renouvelable (géothermie), pour un projet répondant aux normes de « Très Haute Performance Energétique ».

Le Relais accueille une Médiathèque de 300m², un restaurant scolaire, un accueil périscolaire, cinq cellules professionnelles dont un bar, ainsi que trois logements soit 1430m² rénovés.

CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

Gîtes de la gare de Leuglay (21) (2015)

Maître d'ouvrage : Commune de Leuglay.
Maître d'œuvre : Adelfo Scaranello, Besançon (25).

Les gîtes, à l'ossature en bois, n'ont pas de fondation, mais ont simplement été posées sur des dalles en béton. Fabriquées en atelier chez l'entreprise CEM (Charpentes, Escaliers, Menuiserie), à Couternon, près de Dijon, les façades et toitures ont été assemblées sur place. Un soin particulier a été apporté à leur aménagement intérieur, le choix s'étant porté sur un mobilier fabriqué localement : les chaises proviennent ainsi de l'entreprise Regnier de Clairvaux et les canapés de la société Gruhier, de Tonnerre (89). Au moment de la rédaction du CCTP, le maître d'ouvrage a privilégié les entreprises locales, mais sans spécifier le bois local...



© Françoise Naudet

CONSTRUCTION

Halle contemporaine d'Anost (71) (2018)

Maître d'ouvrage : Commune d'Anost. Maître d'œuvre : Atelier d'Architecture Correia Et Associés (21).

Partenaires : Agence technique départementale 71, Artisans Bois Morvan (ABM), CAUE 71, FIBOIS, PNR du Morvan, Vivier Bois Massif Central.

Paysagiste : Atelier Mayot & Toussaint Paysagistes (21), BE BOIS : Hervé Bercaud (10).

« Le projet, qui devait « faire résonner ce qu'est le Morvan », a été l'occasion de travailler sur les spécificités de la filière bois locale et de reposer l'équation du bâtiment, entre matières premières, main d'œuvre et technicité. L'architecture s'est adaptée au territoire et non l'inverse. Le marché public a été réalisé sous forme de groupement d'entreprises dans le cadre d'un dialogue compétitif»

Les objectifs poursuivis à l'échelle du Morvan étaient :

- Renforcer l'utilisation du matériau « bois du Morvan » dans la construction ;
- Valoriser la ressource locale des bois patrimoniaux : le Douglas (bardage et charpente – 34 m3), le chêne du Morvan (mur de soutènement, charpente – 8 m3) ;
- Améliorer la qualité environnementale des bâtiments ;
- Apporter des outils méthodologiques notamment aux collectivités dans le cadre des marchés publics pour faciliter la valorisation de la ressource locale (élaboration des programmes architecturaux, formulation des CCTP, adéquation des lots avec la ressource locale, dialogue avec les entreprises...) ;
- Renforcer la structuration du réseau d'entreprises artisanales et des PME du Morvan ;

Coup de cœur du jury du concours FRANCHEMENT BOIS 2019 <https://www.fibois-bfc.fr/action/fb2019-laureats>

CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

Locaux multiservices de Chaux des Crotenay (39) (2017)

Lauréat « circuits courts » concours Franchement Bois 2019

Maître d'œuvre : Georges Ladoy (39)

Bureau d'étude structures bois : CVF Structures

Le bâtiment intègre le matériau bois dans toutes ses composantes : structure, parements intérieurs, bardages... L'architecture est conçue à partir d'une forme très simple et d'une sobriété des matériaux.



© Georges Ladoy



© Georges Ladoy

Une claustra métallique en façade sud assure une protection solaire l'été et un confort thermique en conservant la vue sur le paysage.

Bois de la forêt communale. Ossature et charpente en sapin (140 m³). Parements intérieurs en érable et frêne (32 m³).



© Georges Ladoy

HABITAT INSOLITE

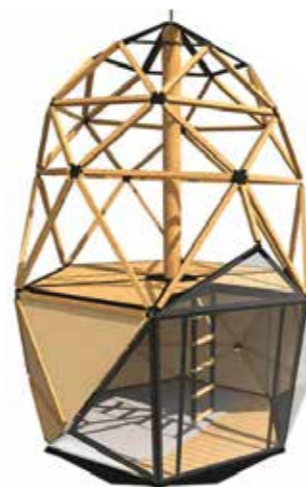
La pomme de pin à Gevrey-Chambertin (21)

Concours Franchement bois 2019

Maître d'œuvre : Atelier Zéro Carbone Architectes (21)

Charpentier : Il était un arbre (88)

La «Pomme de pin», suspendue dans le parc d'un hôtel, se compose dans sa partie basse d'un espace de couchage pouvant accueillir 2 personnes et dans sa partie supérieure d'un espace de vie.



GITES COMMUNAUX

Les Woodies à Xertigny (88)

Concours d'idées lancé en 2013 par Terres de Hêtre, qui portait sur la conception de 8 habitations à usage de loisir, sur les bords du point d'eau de la commune de Xertigny. Il a donné lieu à la construction des six habitations

et un bâtiment d'accueil en 2015. Quatre systèmes constructifs différents ont été mis en œuvre dans ce projet afin de montrer plusieurs possibilités d'utiliser du hêtre dans la construction, que ce soit en structure, mais également en aménagement intérieur et extérieur et en mobilier. 67 m³ de bois de hêtre local ont été utilisés.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage a été réalisée par le CRITT et le FCBA. En savoir plus : www.terresdehêtre.com/les-woodies/



© JF Hamard



© JF Hamard



© JF Hamard



© JF Hamard

BOIS ÉNERGIE

Bâtiment de stockage de matériels et de séchage des plaquettes bois à Vaillant (52)

Maître d'œuvre: M. SOMAGLINO - Atelier d'Architecture 52

Essences de bois : sapin d'origine des Vosges.



© Régie Rurale du Plateau



© Régie Rurale du Plateau

AMÉNAGEMENT PAYSAGER MOBILIER EXTÉRIEUR

Bancs de Anost (71)

Co-conception entre l'Atelier d'Architecture Correia Et Associés (21) et les charpentiers du Trait carré (89 pour la commune d'Anost. Douglas, acier et robinier pour le contact au sol. Evocation des tas de bois des «galvachers».



© Atelier d'Architecture Correia Et Associés



Un abribus composé de deux bancs et d'une balançoire à Bouxières-aux-Bois (88)
Réalisé en chêne local par Il était un arbre.

RÉNOVATION ET AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

La Boîte – couveuse d'entreprises aux Voivres (88)

Maître d'ouvrage : Modèle unique sur le territoire français, association d'une collectivité, du GIP Ingénierie Territoriale pour l'Emploi Filière Forêt-Bois, du PETR et d'un centre de recherche urbain, pour la création d'entreprises à valeur ajoutée dans le secteur du bois et ses dérivés.

Le projet architectural de rénovation et d'aménagement intérieur a fait naturellement appel au bois de hêtre. Architecte : Cabinet LSW Architecture.

Depuis sa création en 2017 dans une ancienne ferme, entièrement rénovée et aménagée à cet effet, la couveuse initiée par la marque Terres de Hêtre fonctionne comme un modèle dynamique entre le sud des Vosges et Epinal, la capitale du bois et le Campus Bois de l'ENSTIB, Ecole Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois.

Équipés de bureaux, salles de réunion, salle de conférence multimédia, et, à la marge, de logements, ces espaces sont dédiés à la création d'entreprise.



La Boîte aux Voivres © JF-Hamard



© Françoise Naudet

Maître d'ouvrage : Mairie de Saint-Broing-les-Moines (21). Rénovation des menuiseries en chêne local par l'entreprise Millière de Salives.

AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR – MOBILIER

Chaises

En placage hêtre issu des forêts du parc ne pas oublier les chaises de chez Régnier (Clairvaux 10) pour vos équipements. www.regnier.fr



© Françoise Naudet



Table Rivière

Table « Rivière » réalisée sur mesure pour un centre de recherche en bordure du Parc national : 7m de long pour 2m de large, avec une «rivière» technique et connectique au centre de la table. Plateau en chêne massif de bourgogne, pieds et structure en hêtre teinté et « rivière » technique en aluminium gainé de cuir.

Editeur : Carbone Edition

Designer : Jules Levasseur et réalisation : Atelier Fabien Masnada.



© Carbone Edition

Pour encore plus d'inspiration...

Terres de Hêtre dans les Vosges - www.new.terresdehêtre.com

La Compagnie du Hêtre dans les Pyrénées - <http://lacompagnieduhêtre.com>

Concours palmarès bois - www.prixnational-boisconstruction.org

Observatoire des CAUE - www.caue-observatoire.fr

www.sequencesbois.fr



Publication :

L'édition de ce guide a été initiée par le GIP de préfiguration du Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne, puis finalisée par l'Etablissement public du Parc national de forêts.

Direction de la publication :

Hervé Parmentier, directeur du GIP de préfiguration.
Véronique Genevey, directrice du Parc national de forêts.

Conception :

Carbone Edition

Graphisme :

Pixima.fr

www.forets-parcnational.fr

20 rue Anatole Gabeur
52210 Arc-en-Barrois

Crédits photos :

Couvertures : © Françoise Naudet